



Réunion de lancement Plan de gestion hydraulique concerté



Site Natura 2000 « Marais- tourbières de l'Herrétang », 21 juin 2016



Ordre du Jour

Contexte / Historique (10')

Rappel des interventions et méthodologie validée (15')

Retour sur la programmation des interventions (15')

Zone d'export des matériaux (10')

Rappel de la période d'intervention (10')

Point sur les démarches administratives (30')





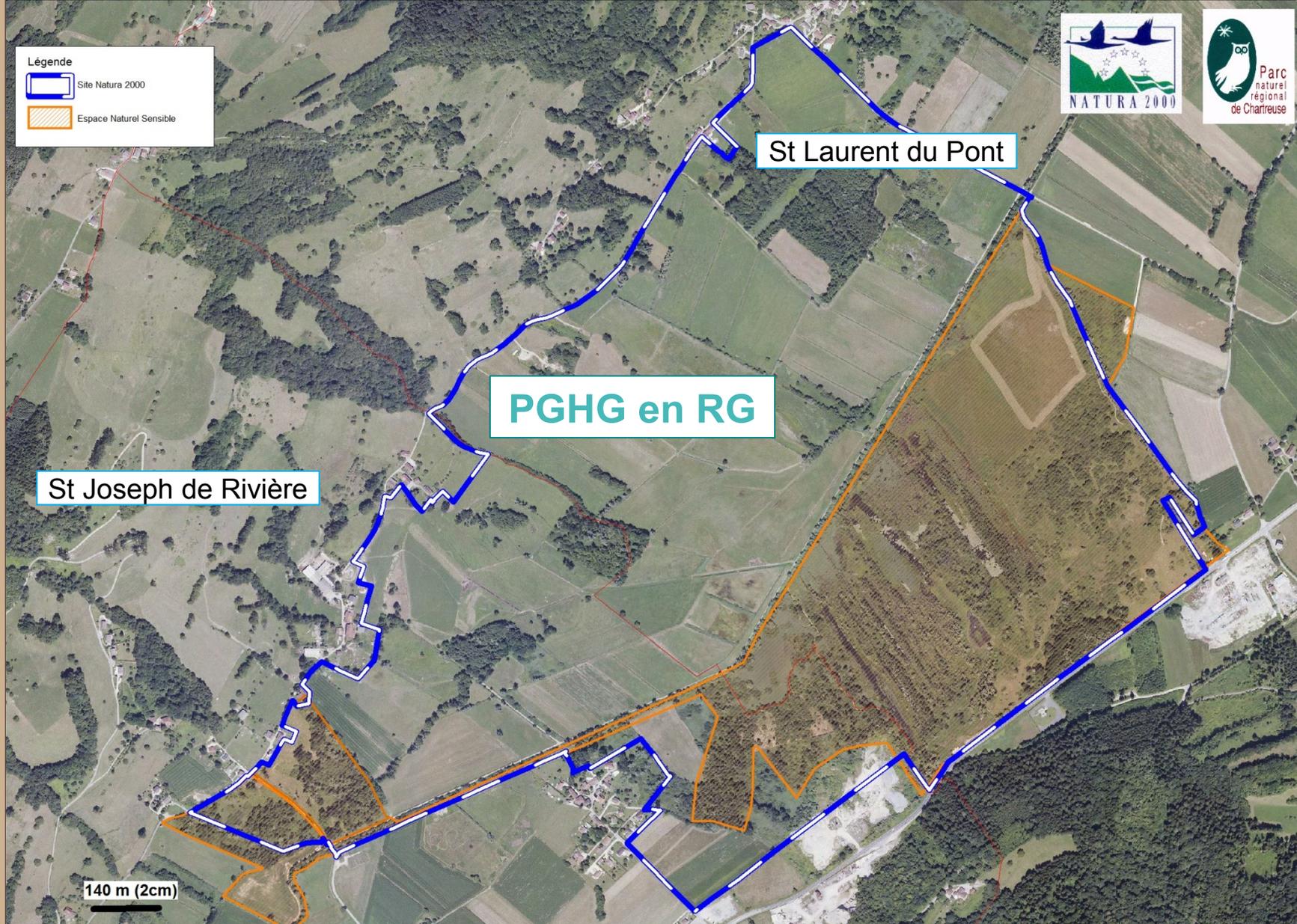
Contexte / Historique





Légende

- Site Natura 2000
- Espace Naturel Sensible



St Laurent du Pont

PGHG en RG

St Joseph de Rivière

140 m (2cm)

209 ha

Validé par les communes et établissements publics



80 ha d'ENS (Tuilerie + Tourbières de l'Herrétang)



Pourquoi un plan de gestion hydraulique ?

- Agriculture ancienne, utilisation du site indispensable pour certaines exploitations (autonomie, accessibilité)
- Souhait des agriculteurs d'entretenir les fossés – souhait d'inscrire ceci dans une MAEt en 2007 (refus car menace le maintien du caractère humide)
- Crainte des agriculteurs par rapport à la réglementation : Intervention ? Déclaration – Autorisation ? Quand ? ...
- Problématique d'inondation + engorgements aval (réception des sédiments de l'amont → fossés engorgés car aucune évacuation) + transports solides (dus au relief → sédiments bloqués en plaine) + boisements + piétinement
- Maintien de la ZH et du caractère écologique du site
- Manque de connaissance sur le fonctionnement hydraulique



Lancement de l'étude

Objectifs

- Actualiser les connaissances hydrauliques
- Comprendre le fonctionnement des exploitations
- Compléter ou prendre en compte les inventaires naturalistes

Livrables

- Plan de gestion hydraulique sur 10 ans
- Analyse juridique du plan
- Guides pratiques pour les agriculteurs

Suivi

COFIL Natura 2000, SIAGA, ONEMA et DDT

Étude

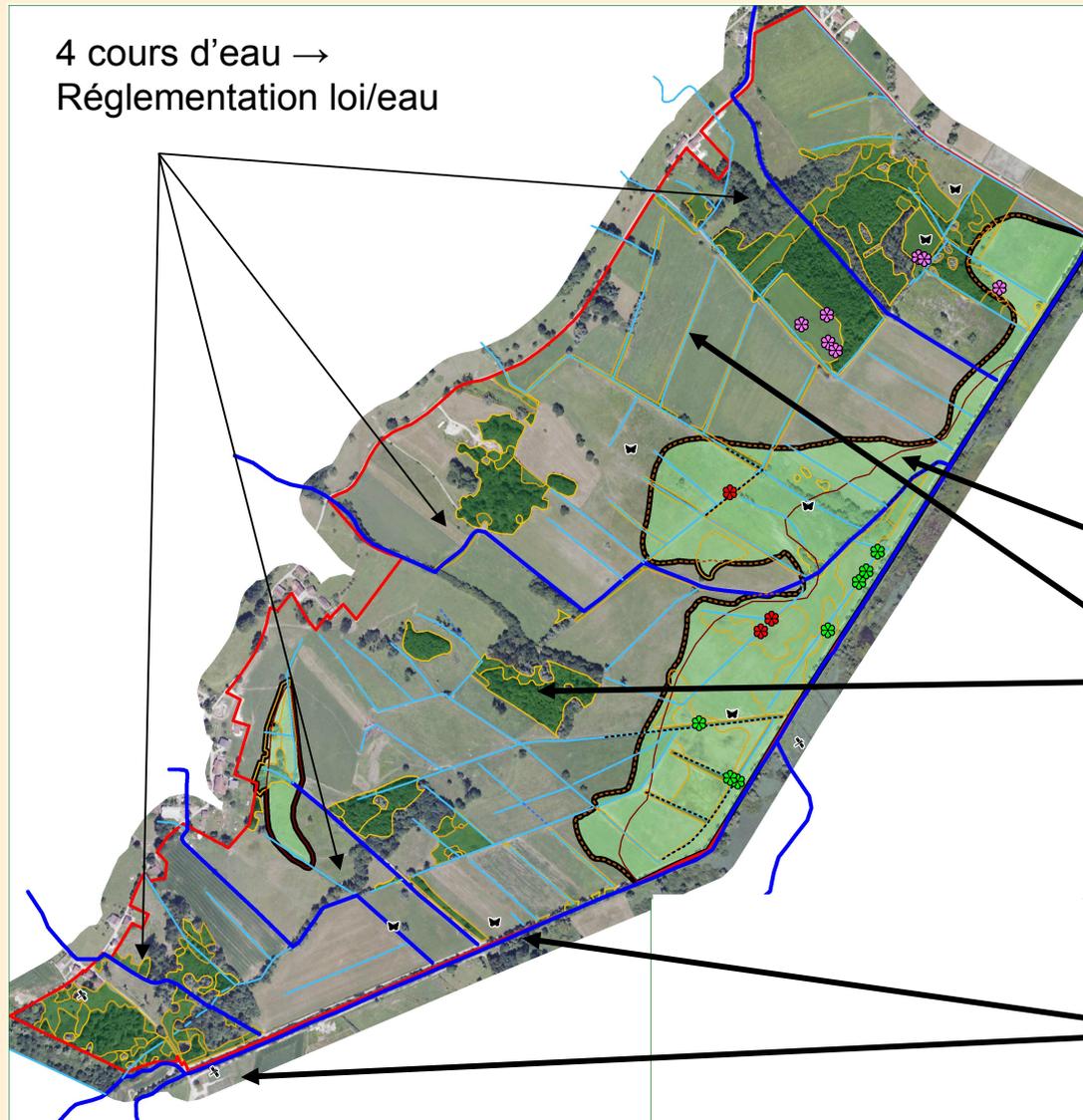
2 ans environ – Portage Parc

Financements : 70 % Département de l'Isère + 30% Etat



Rappel de l'étude / Diagnostic environnemental

euqrd s' H d xet no C



≈ 43,8 ha de zones humides dans le territoire d'étude :

Distinction de 3 grands types de zones humides :

- 24,6 ha ZH ouverte sur tourbe = **zone « sensible »**
- 2,6 ha ZH linéaire sur fossé sur argile
- 16,6 ha Autres ZH (essentiellement boisements humides /argile)

2 EIC : Agrion de Mercure et Cuivré des marais
Obligation de démontrer que le projet n'a pas d'incidence sur les espèces

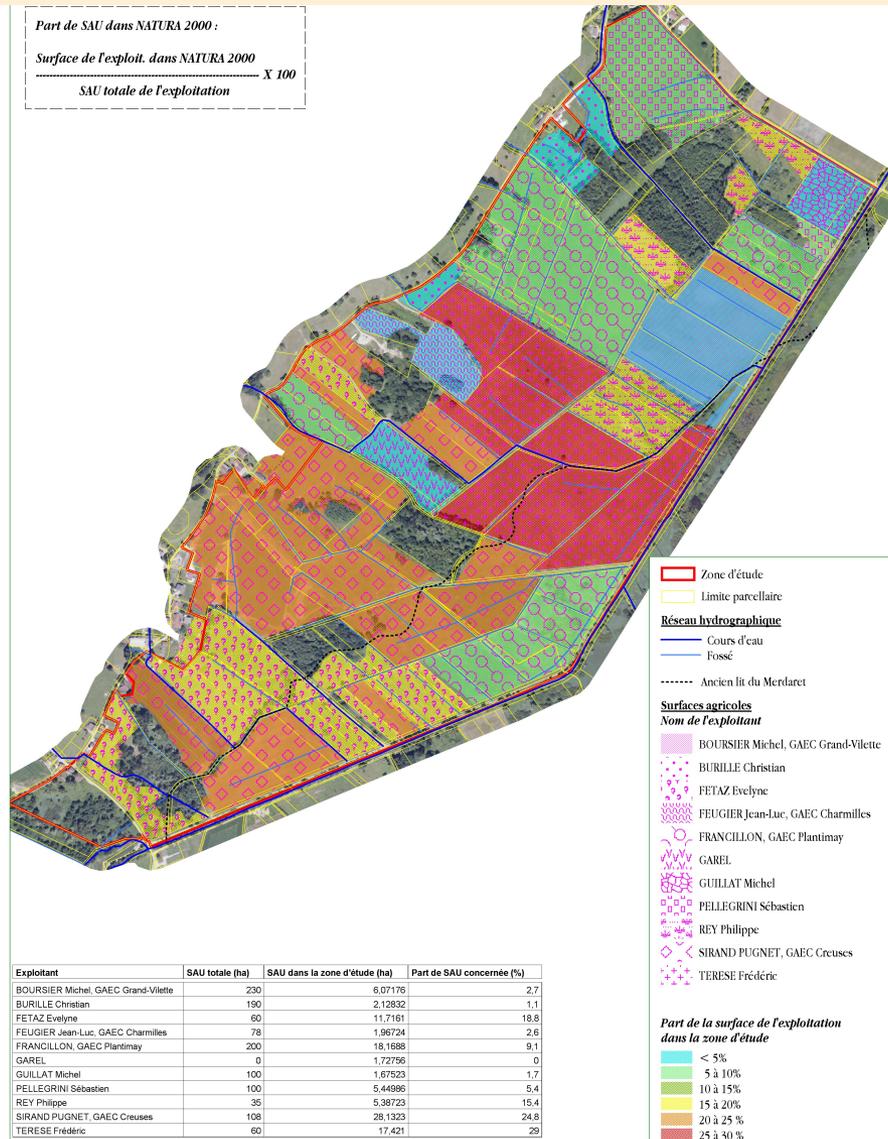


Rappel de l'étude / Diagnostic hydraulique

- Amont versant pentu
- Aval plat (essentiellement zone tourbeuse)
- Fort rôle de l'Herrétang dans la régulation des niveaux d'eau dans la zone plate
- Problématiques amont : transports solides
- Problématiques aval : engorgements
- Autres problématiques : piétinement, boisement



Rappel de l'étude / Diagnostic agricole



10 agriculteurs en RG dont 4 ont une part assez significative à très significative de leur exploitation sur la zone d'étude (E. Fetaz, C. Francillon, E. Sirand-Pugnet, F. Terese).

Occupation du sol très majoritairement en prairies de fauche et/ou de pâture. Pratiques de fauche et pâturage très variées





Interventions & Méthodologie



Intervenants proposés

Réseau hydrographique

-  Cours d'eau
-  Fossé

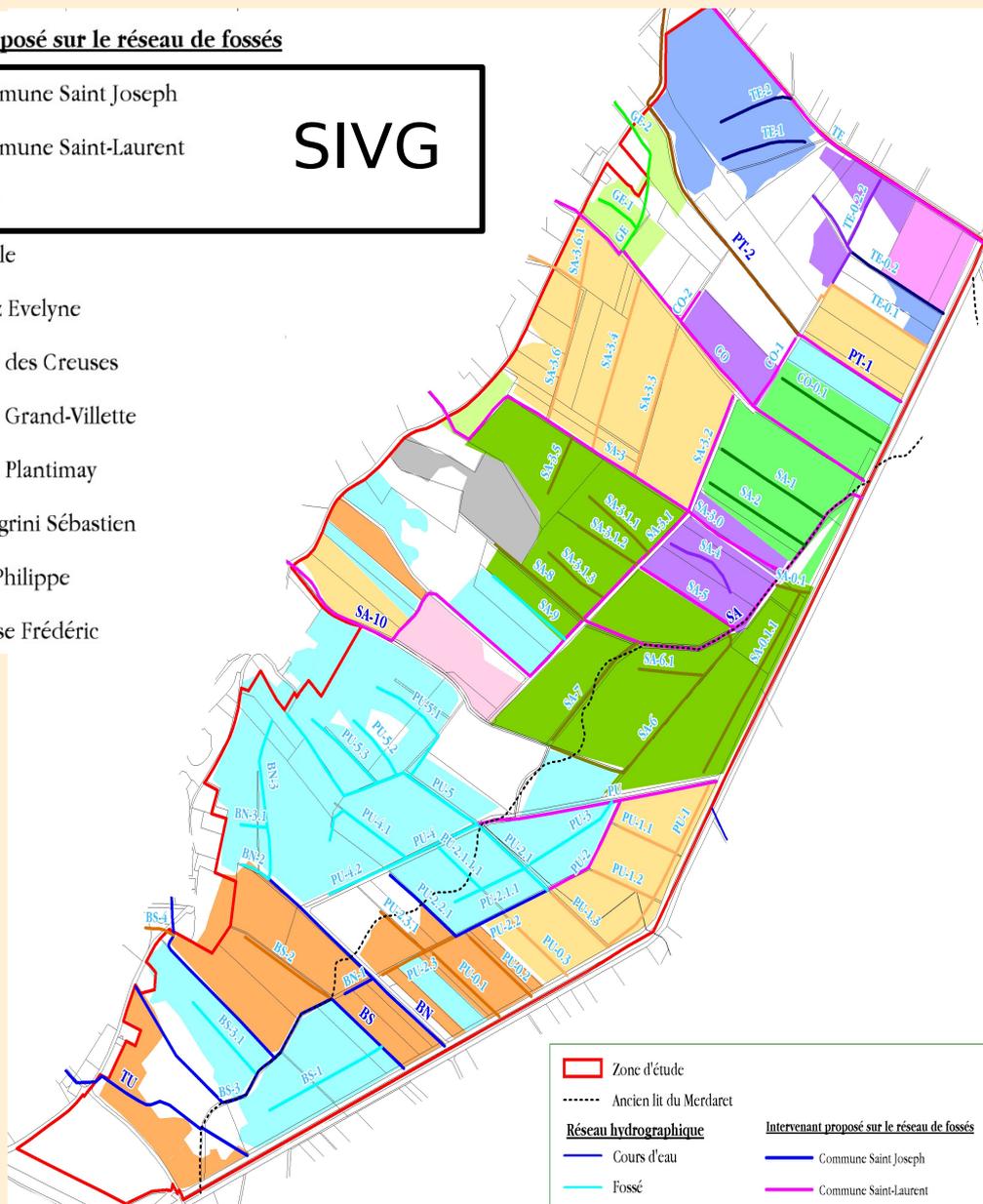
Exploitation agricole

-  BURILLE Christian
-  FETAZ Evelyne
-  GAEC Charmilles
-  GAEC des Creuses
-  GAEC Grand-Villette
-  GAEC Plantimay
-  GAREL
-  GUILLAT Michel
-  PELLEGRINI Sébastien
-  REY Philippe
-  TERESE Frédéric

Intervenant proposé sur le réseau de fossés

-  Commune Saint Joseph
-  Commune Saint-Laurent
-  SIVG
-  Burille
-  Fetaz Evelyne
-  Gaec des Creuses
-  Gaec Grand-Villette
-  Gaec Plantimay
-  Pellegrini Sébastien
-  Rey Philippe
-  Terese Frédéric

SIVG



- Agriculteurs : dans leurs îlots

- Collectivités : bords de chemins, entre îlots, fossés majeurs

é gð odolt é M & snòt nevð é rí

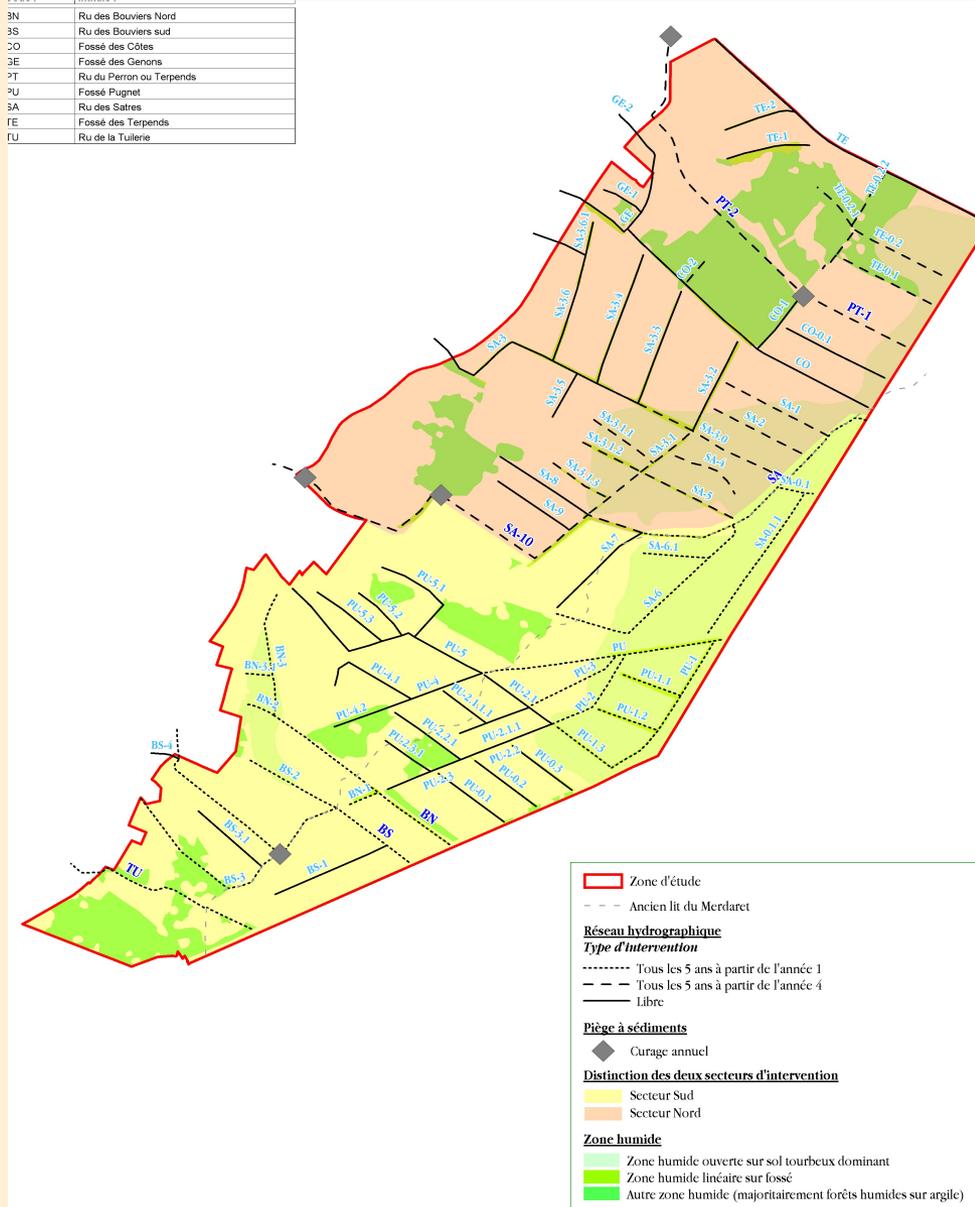


Alternance des interventions

- 2 zones en alternance
- Zone Sud : année 1
- Zone Nord : année 4
- Des fossés « libres »

Scénarios
s'appuyant sur
diagnostic territorial :
tout fossé traversant
une zone sensible
(ZH sur tourbe)
ne peut être curé que
tous les 5 ans

3N	Ru des Bouviers Nord
3S	Ru des Bouviers sud
CO	Fossé des Côtes
3E	Fossé des Genons
PT	Ru du Perron ou Terpends
TU	Fossé Pughet
3A	Ru des Saites
TE	Fossé des Terpends
TU	Ru de la Tullerie



Mesures de gestion

- Entretien des pièges à graviers et engorgements aval chaque année si besoin ;
- Entretien des fossés et cours d'eau selon programmation décrite dans le PGHC (répartition agriculteurs/collectivités)
 - En ZH, **curage possible tous les 5 ans** avec obligation de rotation géographique + **Export des résidus** (abordé après) ;
 - Hors ZH, curage possible tous les ans sans obligation de rotation géographique ;
 - Curage type **vieux fonds-vieux bords** ;
 - Profondeur du curage : **max 0,8 m en ZH**, 1 m hors ZH mais préférentiellement 0,5 m ;
 - Fauche tardive (après fin juillet) : 1 fois par an max sur fossés et sur une bande de 1 m de chaque côté du fossé
- Période d'intervention : **15/08 au 15/10** (évoqué après)



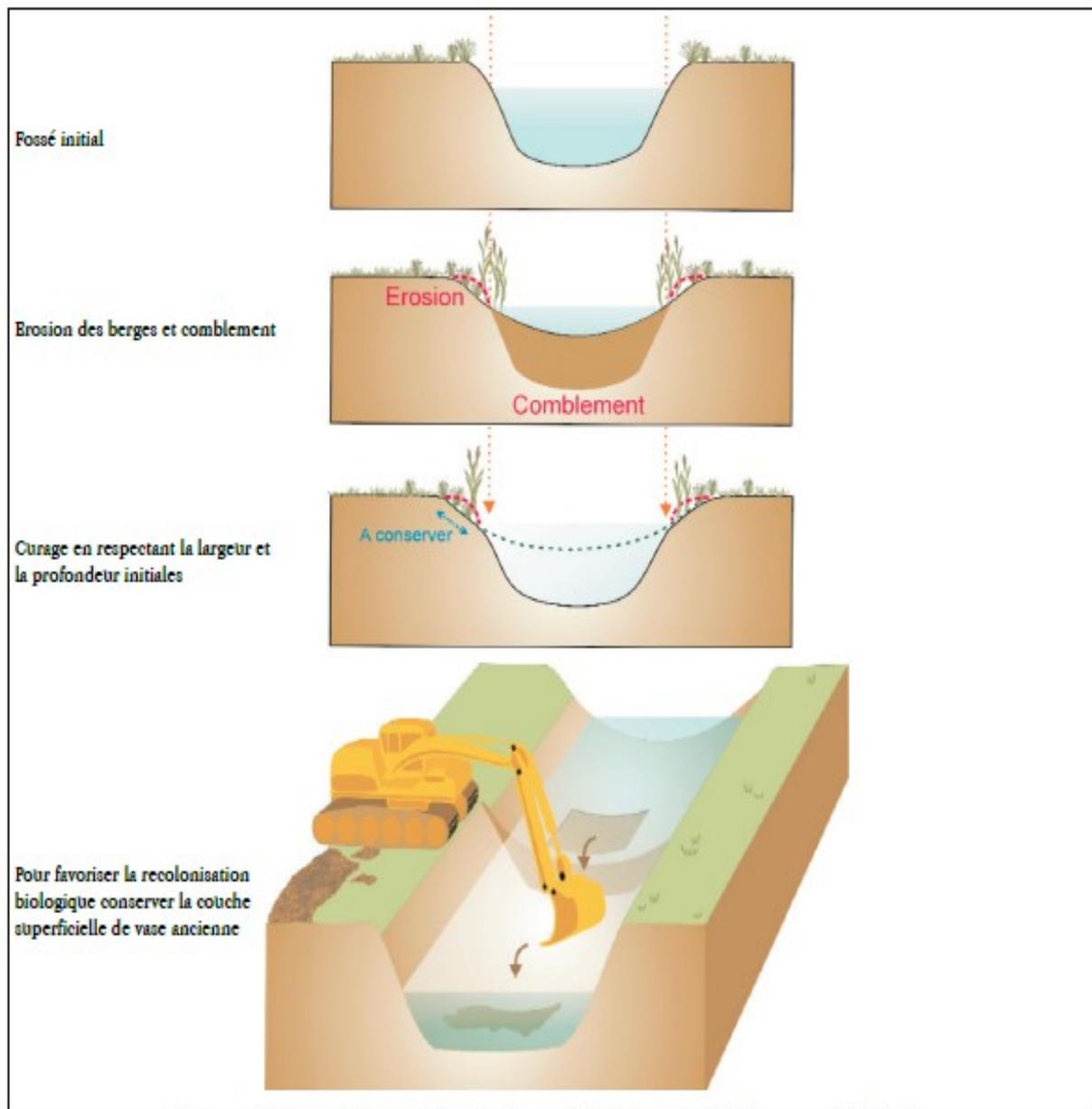


Illustration 6: Principe de curage "vieux fonds - vieux bords" : respect de la largeur initiale du fossé et réensemencement à la pelle mécanique de la zone curée par épandage de la couche superficielle de vase ancienne (issu de « curage des canaux et fossés d'eau douce en marais littoraux » - cahier technique - forum des marais atlantiques - Hugues des Touches (ADEV Sud-Vendée), Loïc Anras (Forum des Marais Atlantiques))



Programmation



Année 1 / Collectivités

not a mmæ gø P

Année d'intervention 1

Type	Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Boisé	Zone_tourbe	Piege_sediment	Engorgement	Proposition Cesame	
										Intervention nécessaire ?	Programme année1
Cours d'eau	BN	Commune Saint Joseph	SIVG	1	410	Oui	Oui	0	0	1	200
	BS	Commune Saint Joseph	SIVG	1	716	0	0	1	0	1	0
	TU	Commune Saint Joseph	SIVG	1	491	0	0	0	0	1	130
	SA	Commune Saint-Laurent	SIVG	1	504	Oui	Oui	0	Oui	1	504
	PT-1	Commune Saint-Laurent	SIVG	2	0	0	Oui	1	0	1	0
	PT-2	SIVG	SIVG	2	0	0	0	1	0	1	0
	SA-10	Commune Saint-Laurent	SIVG	2	0	0	0	2	0	2	0
Fossé	BN-1	Commune Saint Joseph	SIVG	1	56	Oui	0	0	0	1	56
	BS-3	Commune Saint Joseph	SIVG	1	361	0	0	0	0	0	0
	PU	Commune Saint-Laurent	SIVG	1	445	0	Oui	0	Oui	1	445
	PU-2	Commune Saint-Laurent	SIVG	1	200	0	Oui	0	0	0	0
	SA-3.0	Commune Saint-Laurent	SIVG	2	20	Oui	Oui	0	Oui	1	20
	SA-5	Commune Saint-Laurent	SIVG	2	20	0	Oui	0	Oui	1	20
	CO	Commune Saint-Laurent	SIVG	3	739	0	Oui	0	0	0	0
	CO-1	Commune Saint-Laurent	SIVG	3	127	0	Oui	0	0	0	0
	PU-2.2	Commune Saint Joseph	SIVG	3	182	0	0	0	0	0	0
	SA-3	Commune Saint-Laurent	SIVG	3	471	0	0	0	0	0	0
	SA-3.2	Commune Saint-Laurent	SIVG	3	191	0	Oui	0	0	0	0
	TE	Commune Saint-Laurent	SIVG	3	622	0	0	0	0	0	0
Totaux année1 proposition Cesame						780	1189	5	4	12	1375

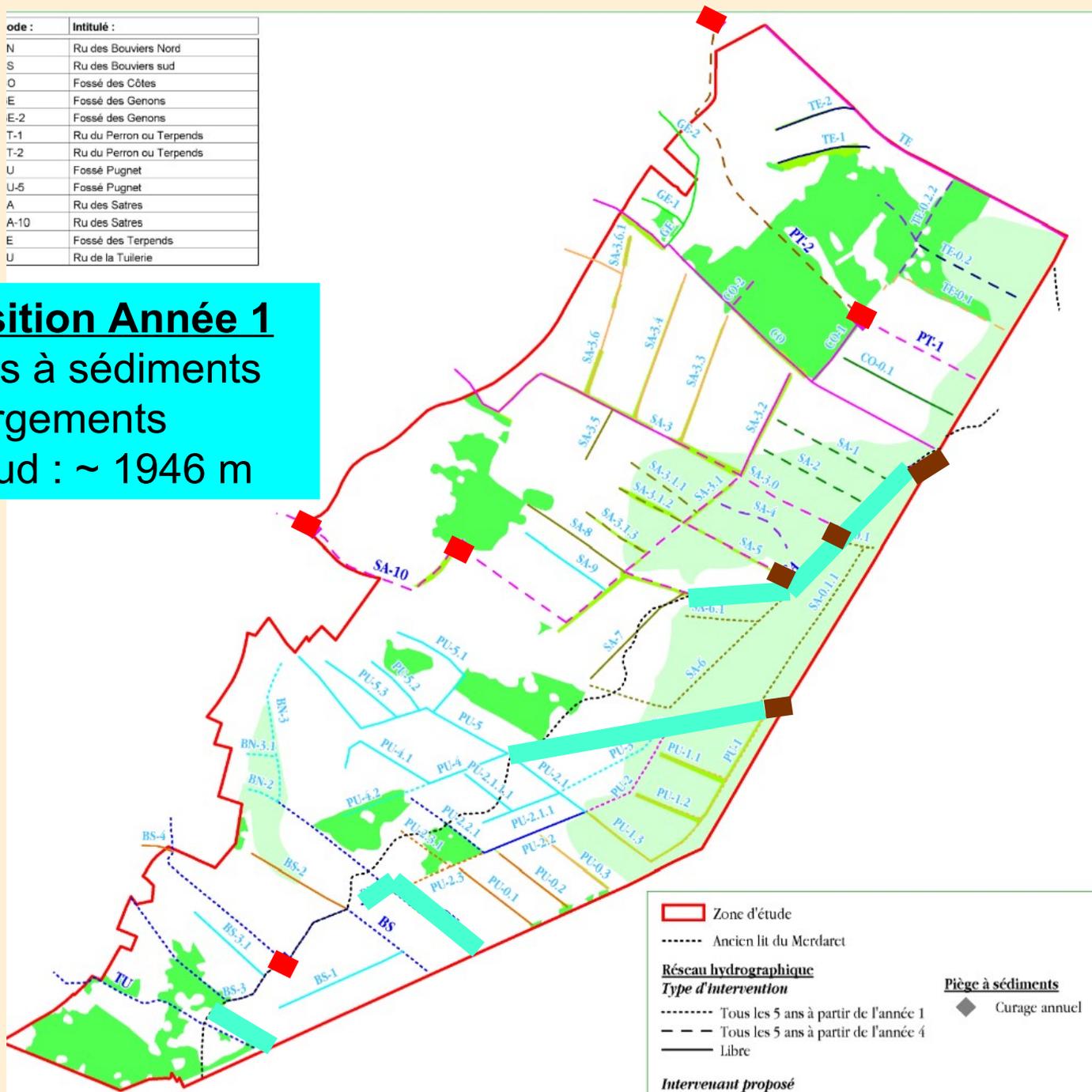
+ tronçons de fossés BN1, SA6, SA0.1.1, PU1 – interventions validées en COPIL 15/06/15



ode :	Intitulé :
N	Ru des Bouviers Nord
S	Ru des Bouviers sud
O	Fossé des Côtes
E	Fossé des Genons
E-2	Fossé des Genons
T-1	Ru du Perron ou Terpends
T-2	Ru du Perron ou Terpends
U	Fossé Pugnet
U-5	Fossé Pugnet
A	Ru des Satres
A-10	Ru des Satres
E	Fossé des Terpends
U	Ru de la Tuilerie

Proposition Année 1

- 5 Pièges à sédiments
- 4 Engorgements
- Zone Sud : ~ 1946 m



Année 1 / Agriculteurs : Sud + fossés libres

nôt a mnr̄gor P

Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_tourbe	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
BN-2	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	1	55	0	Oui*	0	0	Année 1
BN-3	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	1	244	0	Oui*	0	0	534
BN-3.1	(vide)	Gaec des Creuses	1	49	0	Oui*	0	0	
PU-3	(vide)	Gaec des Creuses	1	186	0	Oui*	0	0	Libre
BS-1	(vide)	Gaec des Creuses	3	227	0	0	0	0	
BS-3.1	(vide)	Gaec des Creuses	3	156	0	0	0	0	
PU-2.1	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	158	0	0	0	0	
PU-2.1.1	(vide)	Gaec des Creuses	3	137	0	0	0	0	
PU-2.1.1.1	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	101	0	0	0	0	
PU-4	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	140	0	0	0	0	
PU-4.1	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	136	0	0	0	0	
PU-4.2	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	152	0	0	0	0	
PU-5	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	432	0	0	0	0	
PU-5.1	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	218	0	0	0	0	
PU-5.2	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	116	0	0	0	0	
PU-5.3	Commune Saint-Joseph	Gaec des Creuses	3	152	0	0	0	0	
SA-9	(vide)	Gaec des Creuses	3	162	0	0	0	0	

er BN2, BN3, BN3-1 : étaler matériaux décaissés sur parcelles rive gauche du fossé

Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_tourbe	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
PU-1	(vide)	Gaec Plantinay	1	317	0	Oui	0	Oui	Année 1
PU-1.1	Commune Saint-Laurent	Gaec Plantinay	1	113	0	Oui	0	0	913
PU-1.2	Commune Saint-Laurent	Gaec Plantinay	1	117	0	Oui	0	0	
PU-1.3	Commune Saint-Joseph	Gaec Plantinay	1	127	0	Oui	0	Oui	Année 4
TE-0.1	?	Gaec Plantinay	2	239	0	Oui	0	0	259
PU-0.3	Commune Saint-Joseph	Gaec Plantinay	3	140	0	0	0	Oui	Libre
SA-3.3	Commune Saint-Laurent	Gaec Plantinay	3	232	0	0	0	0	1052
SA-3.4	Commune Saint-Laurent	Gaec Plantinay	3	264	0	0	0	0	
SA-3.6	Commune Saint-Laurent	Gaec Plantinay	3	331	0	0	0	0	
SA-3.6.1	(vide)	Gaec Plantinay	3	65	0	0	0	0	

Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_tourbe	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
SA-1	Commune Saint-Laurent	Gaec Grand-Millette	2	215	0	Oui	0	0	Année 4
SA-2	(vide)	Gaec Grand-Millette	2	199	0	Oui	0	0	414
CO-0.1	Commune Saint-Laurent	Gaec Grand-Millette	3	205	0	0*	0	0	Libre

xtrémité aval de CO-01 est en zone tourbeuse

Code 1: intervention possible uniquement années 1, 6, 11, 16, 21, 26 ...
 Code 2: intervention possible uniquement années 4, 9, 14, 19, 24, 29 ...
 Code 3: intervention possible chaque année

205



Année 1 / Agriculteurs : Sud + fossés libres

not a mnr gcr P

Code	Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_toube	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
4	BS-2	Commune Saint Joseph	Fetaz Evelyne	1	184	0	OUI	0	0	Année 1
	PU-2.3.1	Commune Saint Joseph	Fetaz Evelyne	3	102	0	0	0	0	184
	PU-2.3	Commune Saint Joseph	Fetaz Evelyne	3	147	OUI	0	0	0	Libre
	BS-4	(vide)	Fetaz Evelyne	3	53	0	0	0	0	998
	PU-0.1	Commune Saint Joseph	Fetaz Evelyne	3	153	0	0	0	0	
	PU-0.2	?	Fetaz Evelyne	3	143	0	0	0	OUI	

roulier BS2 : étaler matériaux décaissés sur parcelle rive droite du fossé

Code	Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_toube	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
4	GE	Commune Saint-Laurent	Burfile	3	40	0	0	0	0	Libre
	GE-1	(vide)	Burfile	3	83	0	0	0	0	460
	GE-2	(vide)	Burfile	3	337	0	0	0	0	

Code	Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_toube	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
	TE-0.2	Commune Saint-Laurent	Guillat Michel	2	194	0	OUI	0	0	Année 4
										194

Code	Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_toube	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
	TE-0.2	(vide)	Pellegrini Sébastien	3	155	0	0	0	0	Libre
	TE-2	(vide)	Pellegrini Sébastien	3	135	0	0	0	0	290

Code	Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_toube	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
4	SA-4	(vide)	Rey Philippe	2	137	OUI	OUI	0	0	Année 4
	TE-0.2.1	(vide)	Rey Philippe	2	166	0	0	0	0	419
	TE-0.2.2	Commune Saint-Laurent	Rey Philippe	2	116	0	0	0	0	

Code	Nom_simple_cesame	Propriétaire public	Intervenant	Code	Long_m	Bolsé	Zone_toube	Piege_sediment	Engorgement	TOTAL_m
4	SA-0.1	(vide)	Terese Frédéric	1	61	0	OUI	0	0	Année 1
	SA-0.1.1	(vide)	Terese Frédéric	1	325	0	OUI	0	0	989
	SA-6	Commune Saint-Laurent	Terese Frédéric	1	432	0	OUI	0	0	
	SA-6.1	(vide)	Terese Frédéric	1	121	0	OUI	0	0	
	SA-3.1.1	(vide)	Terese Frédéric	2	137	0	OUI	0	0	Année 4
	SA-3.1.2	Commune Saint-Laurent	Terese Frédéric	2	121	0	OUI	0	0	381
	SA-3.1.3	(vide)	Terese Frédéric	2	123	0	OUI	0	0	
	SA-3.5	(vide)	Terese Frédéric	3	96	0	0	0	0	
		SA-7	Commune Saint-Laurent	Terese Frédéric	3	214	0	0	0	0
	SA-8	Commune Saint-Laurent	Terese Frédéric	3	197	0	0	0	0	507

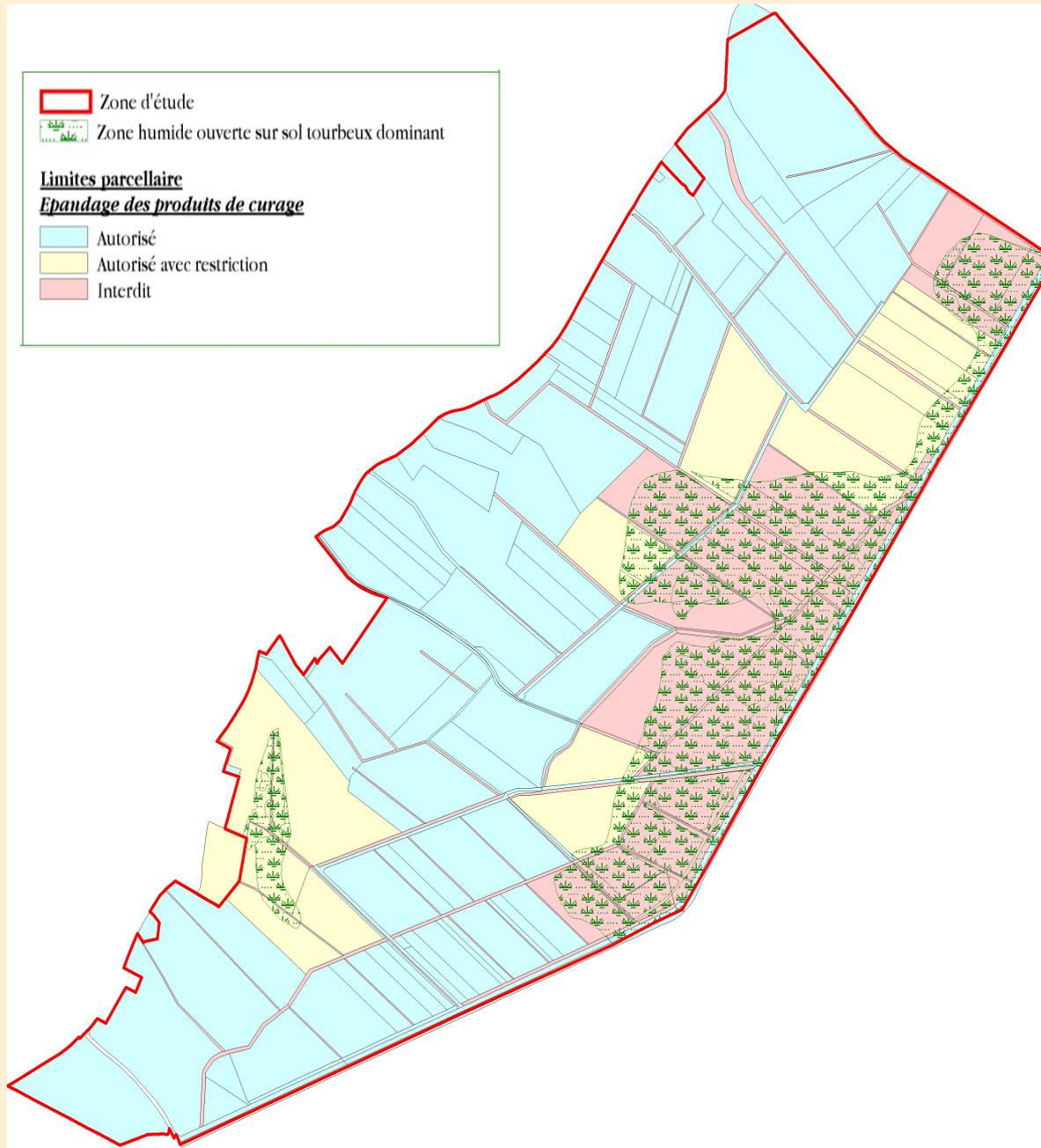
Code 1: intervention possible uniquement années 1, 6, 11, 16, 21, 26 ...
 Code 2: intervention possible uniquement années 4, 9, 14, 19, 24, 29
 Code 3: intervention possible chaque année





Zone d'export





- Dépôt des matériaux sur la conduite de gaz (si accord avec GRT) en ZH – peu probable

- Idéal : sur les parcelles agricoles **hors ZH**, en accord avec les agriculteurs

- Hauteur max : 0,1 à 0,2 m

- Pas de merlons ni de tas



Période d'intervention



Période d'intervention - explications

- Période : **15 Août au 15 Octobre / validée par le COPIL**
 - **Agrion de Mercure** : pas de travaux avant mi-août pour laisser l'espèce terminer son cycle biologique (qui peut aller jusqu'à fin août)
Rappel : espèce protégée / Natura 2000
 - **Frayères** : éviter les travaux en rivière à partir du 30 septembre / prescription départementale
 - Période initiale du 15/08 au 01/10, jugée trop courte par les agriculteurs, notamment en cas d'inondation
- => **Compromis** : période décalée sur le mois d'octobre - 15 jours uniquement compte tenu de l'enjeu « Frayères », limité au niveau des affluents de l'Herrétang





Démarches administratives



Démarches administratives

- Déclaration loi sur l'eau pour les collectivités - Formulaire 3150
- Dépôt dossier par le SIVG / Appui SIAGA
- Courrier d'engagement des agriculteurs + Note Rubrique 3310 (déclaration loi sur l'eau)
- Signature des agriculteurs + responsabilité / Appui N2000
- Rappel : 1 évaluation des incidences jointe au dossier de déclaration loi sur l'eau, valable pour la durée du plan



Merci de votre attention



Maison du Parc

38380 Saint-Pierre de Chartreuse

Tél. 04 76 88 75 20 - Fax 04 76 88 75 30 - Site internet : www.parc-chartreuse.net

Animatrice Natura 2000 : coralie.curny@parc-chartreuse.net / 06 88 41 45 86

